

États financiers de

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 19



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la Fondation Lucie et André Chagnon

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 11 juin 2025

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Placements (note 2)	2 144 353 \$	2 055 670 \$
Investissements axés sur la mission (note 3 a))	56 746	42 457
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 079	31 731
Sommes à recevoir (note 4)	7 118	3 023
Charges payées d'avance	12	86
Immobilisations corporelles	150	178
	2 261 458 \$	2 133 145 \$

Passif et actif net

Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 394 \$	2 546 \$
Actif net	2 259 064	2 130 599
Engagements (notes 2 a), 3 a) et 6)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 8)		
	2 261 458 \$	2 133 145 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Activités de placements		
Revenus de placements		
Revenus des Fonds de placements	80 513 \$	56 138 \$
Variation de la juste valeur des placements (note 2 b))	257 074	108 134
Variation de la juste valeur des contrats de change (note 2 c))	(76 200)	8 240
Autres	1 171	2 013
	262 558	174 525
Gestion des activités de placements (note 2 d))	(7 514)	(8 765)
Résultats nets des activités de placements	255 044	165 760
Activités de philanthropie		
Frais liés à la philanthropie		
Dotations	(116 876)	(109 822)
Gestion des activités de philanthropie (note 6)	(7 564)	(6 795)
Résultats nets des activités de philanthropie	(124 440)	(116 617)
Activités des investissements axés sur la mission		
Revenus nets des investissements axés sur la mission (note 3 b))	(1 799)	(9 843)
Gestion des activités des investissements axés sur la mission (note 3 c))	(340)	(232)
Résultats nets des activités des investissements axés sur la mission	(2 139)	(10 075)
Résultats nets	128 465 \$	39 068 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif net au début de l'exercice	2 130 599 \$	2 091 531 \$
Résultats nets des activités de :		
Placements	255 044	165 760
Philanthropie	(124 440)	(116 617)
Investissements axés sur la mission	(2 139)	(10 075)
Résultats nets	128 465	39 068
Actif net à la fin de l'exercice	2 259 064 \$	2 130 599 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	Activités		2024	2023
	Placements	Philanthropie et investissements axés sur la mission	Total	Total
Provenance (affectation) de la trésorerie				
Exploitation				
Résultats nets	255 044 \$	(126 579) \$	128 465 \$	39 068 \$
Ajustements pour :				
Revenus des Fonds de placements distribués sous forme de parts	(45 183)	—	(45 183)	(20 721)
Variation de la juste valeur des placements (note 2 b))	(257 074)	—	(257 074)	(108 134)
Variation de la juste valeur non réalisée des contrats de change (note 2 c))	34 321	—	34 321	(18 281)
Variation de la juste valeur des investissements axés sur la mission (note 3 b))	—	399	399	289
Escompte sur les prêts à recevoir (note 3 b))	—	2 259	2 259	10 454
Amortissement (note 3 a)) ⁽ⁱ⁾	—	103	103	113
Perte sur la radiation d'amélioration d'un immeuble locatif (note 3 a))	—	150	150	—
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation				
Sommes à recevoir	(3 086)	(1 009)	(4 095)	379
Charges payées d'avance	—	74	74	4
Créditeurs et charges à payer	(253)	101	(152)	427
	(16 231)	(124 502)	(140 733)	(96 402)
Investissements				
Montant net des acquisitions et des aliénations de placements	179 253	—	179 253	95 643
Acquisition d'investissements axés sur la mission nette des recouvrements	—	(17 151)	(17 151)	(24 753)
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	(21)	(21)	(21)
	179 253	(17 172)	162 081	70 869
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
	163 022	(141 674)	21 348	(25 533)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice				
	—	—	31 731	57 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice				
	— \$	— \$	53 079 \$	31 731 \$

ⁱ⁾ Sont inclus dans ce montant 54 \$ (68 \$ en 2023) d'amortissement relatif à l'immeuble locatif compris dans les investissements axés sur la mission (note 3 a)).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

La Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») a été constituée à titre d'organisme sans but lucratif selon la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis mars 2013, la Fondation est régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à la suite d'une prorogation. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a commencé ses activités en 2000.

Sa mission est de prévenir la pauvreté en contribuant à la mise en place de conditions favorables au développement du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

a) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les principaux éléments donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont la juste valeur des placements et l'évaluation initiale de la juste valeur des prêts et obligations communautaires. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Activités de placements

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée selon le cours de clôture au 31 décembre, à l'exception des Fonds de placements privés dont la juste valeur est déterminée, en très grande partie, à la lumière des états financiers audités fournis par les gestionnaires de ces placements.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des soldes bancaires disponibles et des placements liquides, dont la durée est de trois mois ou moins, et sont constatés au coût, montant qui se rapproche de leur juste valeur.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

d) Conversion de devises étrangères

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, tous les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis au cours en vigueur à la date de l'état de la situation financière et les éléments non monétaires, au cours en vigueur lors des opérations. Les gains et pertes de change qui en découlent sont inclus dans les revenus de placements à l'état des résultats.

e) Instruments financiers

La Fondation utilise certains instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de variation de change sur ses principaux placements en devises étrangères. Les gains et pertes non réalisés liés à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La Fondation applique le chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada*.

f) Revenus de placements

i) Revenus des Fonds de placements

Les revenus des Fonds de placements incluent des revenus d'intérêts et de dividendes, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les distributions de parts provenant des Fonds de placements publics sont comptabilisées en augmentation du coût de placement et dans les résultats aux « Revenus des Fonds de placements ». Les distributions provenant des Fonds de placements privés sont comptabilisées en réduction du coût des placements jusqu'à leur extinction pour ensuite être comptabilisées dans les résultats en augmentant les « Revenus des Fonds de placements ».

ii) Variation de la juste valeur des placements

La variation de la juste valeur des placements est constituée des gains et des pertes réalisés sur disposition de placements et de la variation de la juste valeur non réalisée des Fonds de placements publics et des Fonds de placements privés.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

f) Revenus de placements (suite)

iii) Variation de la juste valeur des contrats de change

La variation de la juste valeur des contrats de change est constituée des gains et des pertes sur les contrats de change réalisés à la date d'échéance des contrats et de la variation de la juste valeur non réalisée.

Activités de philanthropie

g) Dotations

La Fondation comptabilise ses engagements à titre de dotations, au fur et à mesure de la réalisation des conditions de décaissement.

Activités des investissements axés sur la mission

h) Investissements axés sur la mission

La Fondation a adopté une stratégie d'effet de levier à la réalisation de sa mission qui consiste à engager 10 % de son capital aux fins d'investissements axés sur la mission. Les axes des investissements retenus sont ceux liés à un programme, qui tolèrent un rendement inférieur à celui du marché, et ceux liés à la mission, dont la Fondation vise un rendement équivalant à celui du marché.

i) Immeuble locatif

L'immeuble locatif est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur sa durée d'utilisation prévue. Jusqu'à la mise en vente de l'immeuble, l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 40 ans pour le bâtiment.

À compter du moment où l'immeuble a été classé comme détenu en vue de la vente, l'amortissement a cessé d'être comptabilisé, et l'immeuble a été évalué au moindre de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente.

Les résultats nets de l'immeuble locatif sont comptabilisés dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Activités des investissements axés sur la mission (suite)

h) Investissements axés sur la mission (suite)

ii) Prêts et obligations communautaires

Les prêts et obligations communautaires qui tolèrent un rendement inférieur à celui du marché sont des investissements liés à un programme. Les prêts et obligations communautaires dont le rendement équivaut à celui du marché sont des investissements liés à la mission. L'évaluation initiale des prêts et obligations communautaires est basée sur la juste valeur qui peut être estimée comme correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des rentrées de trésorerie futures, obtenue en ayant recours aux taux d'intérêt couramment observés sur le marché pour un instrument semblable ayant une notation semblable. Dans le cas des investissements liés à un programme, l'écart (escompte) entre la juste valeur (évaluation initiale) des prêts et obligations communautaires et la contrepartie en trésorerie (valeur nominale) est comptabilisé immédiatement dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

L'évaluation ultérieure correspond aux montants auxquels ont été évalués les prêts et obligations communautaires lors de leur comptabilisation initiale (évaluation initiale), diminués des remboursements en principal, majorés de l'amortissement cumulé de tout écart (escompte recouvré) entre le montant initial (évaluation initiale) et le montant à l'échéance, et diminués de toute réduction pour dépréciation.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

iii) Placements privés

Les placements privés sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est déterminée, en très grande partie, à la lumière des états financiers audités fournis par le gestionnaire de ces placements.

La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

Les distributions sont comptabilisées en réduction du coût du placement jusqu'à son extinction pour ensuite être comptabilisées dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Régime de retraite

La Fondation offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les dispositions législatives en vigueur dans ce domaine.

2. Placements

	2024	2023
Placements présentés à la juste valeur		
Fonds de placements publics (soit 650 188 \$ US, 145 601 \$ CA, 35 873 €, 3 668 514 ¥, 33 031 £ et 50 675 \$ CA en d'autres devises au 31 décembre 2024) ^{b)}	1 277 866 \$	1 249 252 \$
Fonds de placements privés (soit 287 165 \$ US, 181 117 \$ CA, 79 253 €, 822 076 ¥, 20 688 £ et 123 321 \$ CA en d'autres devises au 31 décembre 2024) ^{a), b)}	880 503	786 114
	2 158 369	2 035 366
Contrats de change à terme ^{c)}	(14 016)	20 304
	2 144 353 \$	2 055 670 \$

a) Fonds de placements privés

En vertu d'ententes avec les Fonds de placements privés, la Fondation s'est engagée au 31 décembre 2024, à certaines conditions, à investir un solde de 456,9 M\$ (soit 66,8 M\$ CA, 168,8 M\$ US et 98,9 M €).

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Placements (suite)

b) Variation de la juste valeur des placements

À l'état des résultats

	2024	2023
Gains nets réalisés sur aliénations	111 880 \$	30 895 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	145 194	77 239
	257 074 \$	108 134 \$

c) Contrats de change à terme

La politique de placement de la Fondation prévoit des pourcentages cibles pour certains placements en différentes devises. Afin de les respecter, la Fondation a mis en place une stratégie de vente et d'achat de devises à terme lorsque la valeur marchande des placements dans une devise donnée dépasse ou n'atteint pas cette cible.

Les écarts avec les cibles sont revus et, le cas échéant, ajustés mensuellement. La durée des contrats n'excède pas 30 jours.

Au 31 décembre 2024, la Fondation avait conclu des contrats pour la vente (l'achat) de certaines devises. Tous les contrats sont venus à échéance le 15 janvier 2025.

			2024	2023
			\$ CA	\$ CA
Type	Taux	Contrepartie	Juste valeur estimative	Juste valeur estimative
Dollar américain (\$ US)	1,41173	721 272 \$	(13 250)\$	20 060 \$
Euro (€)	1,49371	125 028	368	456
Livre sterling (£)	1,80220	72 097	79	316
Yen japonais (¥)	0,00937	(53 690)	(1 213)	(528)
		864 707 \$	(14 016)\$	20 304 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Placements (suite)

c) Contrats de change à terme (suite)

La variation de la juste valeur des contrats de change à l'état des résultats se répartit comme suit :

	2024	2023
Pertes réalisées	(41 879) \$	(10 041)\$
Variation de la juste valeur non réalisée	(34 321)	18 281
	(76 200) \$	8 240 \$

Par cette politique de couverture, la quasi-totalité de la contrepartie des gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les contrats de change à terme est présentée dans la variation de la juste valeur des placements à l'état des résultats (note 2 b)).

d) Gestion des activités de placements

À l'état des résultats

	2024	2023
Honoraires de gestion externe de portefeuille	6 032 \$	7 404 \$
Honoraires	252	218
Rémunération (note 1 i))	551	506
Frais de crédit	386	419
Autres	293	218
	7 514 \$	8 765 \$

3. Investissements axés sur la mission (note 1 h))

La Fondation a choisi de rendre disponible 10 % de son capital pour des investissements axés sur la mission. Cela représente une somme autorisée de 225,9 M\$ (213,1 M\$ en 2023). La Fondation a adopté une politique pour ses investissements axés sur la mission qui décline les principes directeurs et les axes d'investissements à privilégier.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Investissements axés sur la mission (note 1 h)) (suite)

a) Investissements axés sur la mission

			2024	2023
i) Immeuble locatif	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	353 \$	– \$	353 \$	353 \$
Bâtiment	2 400	(992)	1 408	1 612
	2 753 \$	(992)\$	1 761 \$	1 965 \$

Au cours de l'exercice, la Fondation a pris la décision de mettre en vente l'immeuble locatif. La valeur de vente estimée est supérieure à la valeur comptable, donc aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

				2024	2023
ii) Prêts et obligations communautaires	Évaluation initiale	Rembour- sement principal	Escompte recouvré	Valeur nette	Valeur nette
Valeur nominale	56 314 \$	(744)\$	– \$	55 570 \$	43 651 \$
Escompte	(26 595)	–	6 390	(20 205)	(17 946)
	29 719 \$	(744)\$	6 390 \$	35 365 \$	25 705 \$

			2024	2023
iii) Placements privés			19 620 \$	14 787 \$
Total des investissements axés sur la mission			56 746 \$	42 457 \$

En vertu d'ententes, la Fondation s'est engagée au 31 décembre 2024, à certaines conditions, à investir un solde de 54,5 M\$ (58,4 M\$ en 2023) sous forme d'investissements axés sur la mission, y compris une somme de 2,4 M\$ (3,3 M\$ en 2023) pour un programme de garanties solidaires.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Investissements axés sur la mission (note 1 h)) (suite)

b) Revenus nets des investissements axés sur la mission

À l'état des résultats

	2024	2023
Résultats nets de l'immeuble locatif	(618)\$	7 \$
Revenus des prêts et obligations communautaires	1 366	788
Revenus des garanties solidaires	8	—
Revenus des placements privés	103	105
Variation de la juste valeur des placements privés	(399)	(289)
Total des revenus des investissements axés sur la mission	460	611
Recouvrement de l'escompte	3 155	1 272
Escompte lors de l'évaluation initiale	(5 414)	(11 726)
Total de l'escompte sur les prêts recevables	(2 259)	(10 454)
	(1 799)\$	(9 843)\$

c) Gestion des activités des investissements axés sur la mission

À l'état des résultats

	2024	2023
Honoraires	68 \$	65 \$
Rémunération (note 1 i))	269	164
Autres	3	3
	340 \$	232 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

4. Sommes à recevoir

	2024	2023
Sommes à recevoir des :		
Aliénations de placements	4 315 \$	128 \$
Revenus de placements	916	2 017
Investissements axés sur la mission	1 459	684
Organismes alliés	314	63
Taxes	114	131
	7 118 \$	3 023 \$

5. Facilité de crédit

La Fondation a conclu, en juin 2021, une entente de facilité de crédit, comprenant un crédit d'exploitation renouvelable à demande d'un montant maximum de 200 M\$ et un crédit à demande pour les opérations de couverture. Tout tirage sur la facilité de crédit peut s'effectuer par voie d'avance au taux préférentiel moins 0,25 %, d'avance au taux CORRA (« Canadian Overnight Repo Rate Average ») à terme ou d'avance au taux CORRA composé quotidiennement, plus des frais d'estampillage de 1,15 %. La somme du risque net global de toutes les avances du crédit d'exploitation et des transactions sous le crédit pour les opérations de couverture ne devra pas excéder 200 M\$.

Les crédits seront garantis par une hypothèque mobilière universelle de premier rang de 200 M\$ sur les biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs, plus une hypothèque additionnelle de 20 %, et par une convention de maîtrise pour tous les comptes de titres auprès du gardien de valeur de la Fondation.

La facilité de crédit comporte des clauses restrictives mensuelles de valeurs marchandes des placements, qui étaient respectées au 31 décembre 2024. Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée au cours de l'exercice financier.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

6. Gestion des activités de philanthropie

À l'état des résultats

	2024	2023
Rémunération (note 1 i))	5 346 \$	4 369 \$
Honoraires et consultations	344	425
Loyer	612	581
Autres	1 262	1 420
	7 564 \$	6 795 \$

a) Dotations

La Fondation s'est engagée à contribuer à différents projets dans le cadre d'activités de bienfaisance pour des périodes variables, à certaines conditions.

Au 31 décembre 2024, les engagements globaux pourraient atteindre 183,0 M\$ jusqu'en 2030, dont 88,4 M\$ pour l'exercice 2025.

b) Contrat de location-exploitation

La Fondation loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire en novembre 2025 et dont le total des loyers de base et des frais d'occupation s'élève à 0,8 M\$.

7. Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses activités de gestion de portefeuille.

La politique de placement de la Fondation prévoit une diversification des risques financiers au moyen de catégories d'actifs. La politique établit également l'univers de placement, l'indice de référence et certaines limites de concentration et de risque.

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée sont détaillés ci-après.

L'analyse porte principalement sur les éléments suivants :

	2024	2023
Placements (note 2)	2 144 353 \$	2 055 670 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 079	31 731
Investissements axés sur la mission (note 3)	56 746	42 457
Total couvert par les analyses	2 254 178 \$	2 129 858 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation des paramètres de marché, notamment les taux de change sur les devises, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. En d'autres termes, les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

La Fondation est exposée au risque de change en raison des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir résultant de l'aliénation de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements, tous libellés en devises.

Tel qu'il est mentionné à la note 2 c), la Fondation conclut des contrats de change à terme pour les principales devises (le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen japonais). Par ces contrats de change à terme, le risque de change est atténué, tel que l'illustre le tableau suivant :

Exposition nette au risque de change			2024	2023
Type de devise	Placements	Montant notionnel des contrats de change	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain (\$ US)	1 351 676 \$	(721 272)\$	630 404 \$	389 298 \$
Euro (€)	172 276	(125 028)	47 248	43 992
Livre sterling (£)	96 759	(72 097)	24 662	42 179
Yen japonais (¥)	41 094	53 690	94 784	83 254
	1 661 805	(864 707)	797 098	558 723
Autres devises	173 997	—	173 997	302 603
	1 835 802 \$	(864 707)\$	971 095 \$	861 326 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du marché du total des instruments financiers qui portent intérêt à taux fixe.

Les placements en obligations et prêts et obligations communautaires, effectués dans le cadre des activités des investissements axés sur la mission, portent intérêt à taux fixe et variable et exposent donc la Fondation au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2024, le portefeuille obligataire (obligations et fonds d'obligations) ainsi que les prêts et obligations communautaires représentent 320,8 M\$ ou 14,2 % (297,9 M\$ ou 14,0 % en 2023) du total couvert par les analyses.

iii) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de titres négociés sur des bourses mondiales (actions, fonds d'actions et fonds de couverture) représentait 994,8 M\$ ou 44,1 % (979,2 M\$ ou 46,0 % en 2023) du total couvert par les analyses.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière dans le cas où une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

La Fondation est exposée au risque de crédit par son portefeuille obligataire (obligations et fonds d'obligations), ainsi que par les prêts et obligations communautaires, qui représentaient, au 31 décembre 2024, 320,8 M\$ ou 14,2 % (297,9 M\$ ou 14,0 % en 2023) du total couvert par les analyses.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant illustre la répartition du portefeuille obligataire et des prêts et obligations communautaires de la Fondation exposés au risque de crédit, en fonction de leur cote de crédit, exprimée en pourcentage de l'exposition totale :

	2024	2023
	%	%
AAA-AA	16	17
A	6	8
BBB	12	10
BB et moins	47	46
Pas de cote de crédit	19	19
Total	100	100

Les cotes de crédit des titres émis ou garantis par les gouvernements sont obtenues auprès des agences de notation de crédit reconnues.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel dans la réalisation des placements à leur juste valeur. Certains placements ne sont pas négociés sur les bourses de valeurs ou ne se transigent pas à un volume élevé et, de ce fait, ils se transforment moins rapidement en trésorerie, ce qui peut entraîner une perte importante lorsqu'il y a lieu de s'en départir à court terme. Ce risque concerne principalement les Fonds de placements privés, les placements dans des sociétés privées et une partie des placements dans les stratégies dites opportunistes.

La Fondation investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement 925,0 M\$ ou 41,0 % et 826,4 M\$ ou 38,8 % du total couvert par les analyses pouvaient être considérés comme étant peu liquides.

Les besoins de trésorerie les plus importants sont liés aux appels de capital des Fonds de placements privés, au règlement des contrats de change ainsi qu'aux activités philanthropiques de la Fondation.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité (suite)

Pour satisfaire plus précisément à ces demandes, la Fondation monétise des placements en instruments de marché monétaire et des titres à revenu fixe en dollars canadiens. De plus, il lui serait possible de vendre une portion du portefeuille d'actions conventionnelles cotées en bourse. Sur cette base, la Fondation estime détenir les liquidités nécessaires pour couvrir ses besoins de trésorerie.

Il n'y a eu aucune variation importante de ces risques financiers par rapport à 2023.

8. Événement postérieur à la date de clôture

Depuis le 20 janvier 2025, l'environnement économique mondial demeure marqué par une instabilité accrue, notamment en raison des politiques et des décisions gouvernementales américaines. Cette situation a entraîné une volatilité importante des marchés financiers, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la valorisation des placements de la Fondation. Cette dernière surveille activement ces développements et évaluera toute incidence potentielle sur ses activités et sa situation financière.